

Conseil Intercommunal de la Région de Nyon

COMMISSION DES FINANCES (COFIN) – RAPPORT PREAVIS 60-2020 : DEMANDE DE CREDIT DE CHF 340'000 POUR SOUTENIR LES ACTIVITES DE L'USINE A GAZ DURANT LA PERIODE 2021-2024

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La COFIN (MM Baumgartner, Costiou, Dard, Guilloud, Hinder et Kilchherr sans Graf excusé) s'est réunie le 27 octobre 2020 à 7h45 par Skype, COVID oblige, en présence de:

- Pour le CODIR : Mme. Chantal Landeiro et M. Gérard Produit
- Pour l'Administration : Mme. Cintia Stucker (déléguée à la culture), M. David Saugy (Boursier), M. Boris Mury (secrétaire général)

La commission remercie les membres du CODIR et de l'Administration pour la discussion qu'elle a eue avec eux et les réponses qui lui ont été données.

La commission tient à souligner au Conseil Intercommunal les éléments suivants sur ce préavis :

1. La demande de crédit concerne une participation financière de CHF 340'000 (TTC) pour soutenir le développement et la mise en œuvre de la politique culturelle régionale du district de Nyon qui vise à tirer profit des résultats dans le développement économique-touristique. Il est donc normal qu'elle soit financée par les cotisations des membres de l'association (via le budget de fonctionnement de la Région) et le FRET et non via le DISREN.
 2. Le montant des CHF 340'000 (TTC) est décomposé comme suit :
 - CHF 220'000 à raison de CHF 40'000 en 2021, CHF 50'000 en 2022, CHF 60'000 en 2023 et CHF 70'000 en 2024 (sous réserve de l'obtention des budgets de fonctionnement par le Conseil Intercommunal de Région de Nyon). Le soutien de Région de Nyon est un engagement et non une garantie. La convention devrait prévoir une clef de répartition de réduction de la participation si l'intégralité du programme prévu n'était pas réalisée. Le soutien de la Région doit également être validé par le Conseil Régional lors de l'acceptation annuelle du budget.
 - CHF 120'000 à raison de CHF 30'000 par année (2021 – 2024) sur le FRET (sous réserve de l'obtention des autorisations de prélèvement de la Commission du FRET) – voir amendement
- Cependant, les conclusions du préavis devraient mentionner que le montant porté au bilan soit net en déduction des participations. C'est pourquoi la COFIN propose d'amender la conclusion du préavis en ajoutant dans la dernière phrase de la décision soumise au Conseil la mention en gras ci-dessous :
- « sous réserve d'obtention d'autorisation de la Commission FRET de prélever CHF 120'000 sur le fond FRET comptabilisé sur le compte 150.4811 »**
- en lieu et place

« d'autoriser le financement de CHF 120'000 par un prélèvement sur le fonds FRET comptabilisé sur le compte 150.4811 »

3. Le soutien de la commune de Nyon et de Région de Nyon a un effet d'entraînement sur les subventions cantonales. L'Etat de Vaud entrera en matière pour presque le même montant que Région de Nyon (CHF 335'000).
4. En fonction de la situation sanitaire actuelle il est impossible de prévoir le déroulement des prochaines saisons culturelles. La situation financière de l'Usine à Gaz et ses besoins seront alors analysés en fin d'exercice annuelle, avec la commune de Nyon et l'Etat de Vaud, afin de déterminer si les subventions peuvent être maintenues ou si elles doivent être revues à la baisse.
5. Enfin, vu la marge d'autofinancement prévue au budget pour 2021, la COFIN prend acte que Région de Nyon peut financer la subvention 2021 via son budget de fonctionnement sans avoir recours à un emprunt.

Amendement

Comme cité au point 2 du présent rapport, la COFIN propose l'amendement suivant :

Remplacer dans les conclusions du préavis

« d'autoriser le financement de CHF 120'000 par un prélèvement sur le fonds FRET comptabilisé sur le compte 150.4811 »

par

« sous réserve d'obtention d'autorisation de la Commission FRET, de prélever CHF 120'000 sur le fond FRET comptabilisé sur le compte 150.4811 »

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la COFIN demande au Conseil Intercommunal de soutenir son amendement. Elle recommande de façon unanime d'accepter le préavis ainsi amendé, sachant que le Conseil garde le contrôle de valider avec le budget de fonctionnement de la Région le soutien octroyé en fonction notamment de l'évolution de la situation actuelle.

Pour la Commission des Finances,

Francis Costiou

Bruno Dard

Frédéric Guilloud

Anthony Hinder

Laurent Kilchherr

Walter Baumgartner

(Rapporteur)